

dc-europe

bulletin

N. 17

NOVEMBRE 1974

Sommaire:

LIBRARY

424.91

Pages

Conférence permanente de l'U.E.D.C.
à Paris

1

Session plénière de Strasbourg

5

Divers

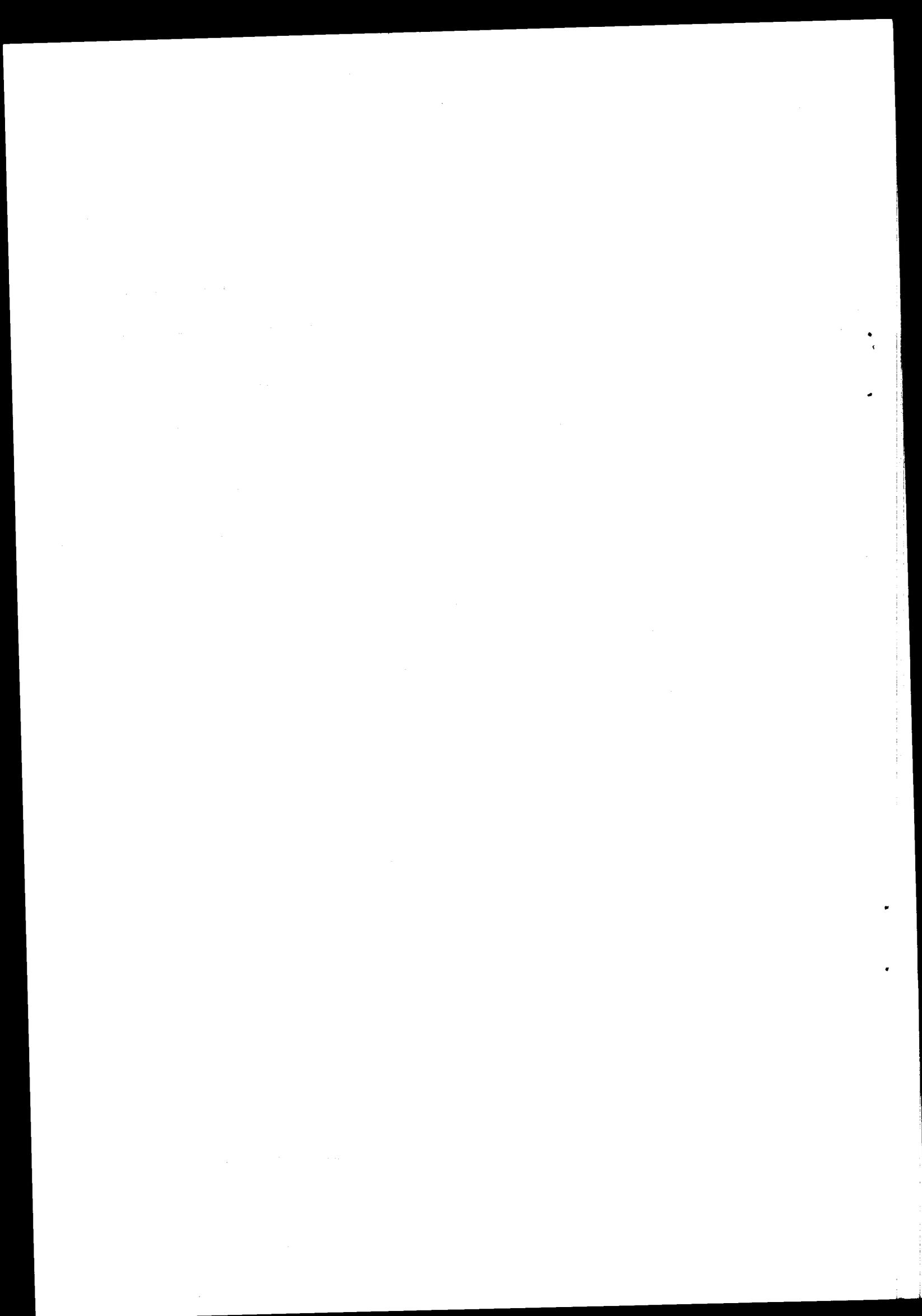
7

~~AN~~
~~AN~~

DOSSIER

Réflexions sur la politique régionale
du sénateur André COLIN

11



REUNION A PARIS DE LA CONFERENCE PERMANENTE ET DU BUREAU POLITIQUE
DE L'U.E.D.C.

La réunion de la conférence permanente du groupe démocrate chrétien du Parlement européen et des présidents des groupes démocrates chrétiens des parlements nationaux s'est tenue à Paris le mercredi 21 novembre, sous la présidence de M. H.A. LUECKER ; au cours des deux journées suivantes, le Bureau politique de l'U.E.D.C. s'est réuni sous la présidence de M. Kai Uwe VON HASSEL. La conférence a débattu des problèmes de coopération en matière de politique étrangère et des aspects ayant trait à la sécurité européenne (MBFR et CSCE), ainsi que des problèmes du futur sommet de Paris. MM. KLEPSCH et BERTRAND (rapporteur de la commission politique du Parlement européen en ce qui concerne le problème de l'Union européenne) et GIRAUDO (président de la commission politique du Parlement européen) ont présenté les rapports servant de base à la discussion.

Le Bureau politique de l'U.E.D.C. (aux travaux duquel ont également participé M. Leo Tindemans, premier ministre belge, et M. Poher, Président du sénat français) a examiné la situation politique de certains pays européens, et notamment de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal, et a approfondi le débat sur la prochaine conférence au sommet de Paris.

Nous reproduisons le texte intégral des documents adoptés (1)

Résolution sur le sommet de Paris

A la lumière de la crise qui s'est développée ces douze derniers mois, et dont les caractéristiques sont

- un taux d'inflation qui s'accroît de plus en plus rapidement
 - des déficits inquiétants enregistrés dans les balances commerciales et des paiements
 - un nombre croissant de chômeurs
 - l'insécurité de l'approvisionnement en énergie et en matières premières qu'il faut, de plus, se procurer à des prix qui ont considérablement augmenté
- et en vue de la prochaine Conférence au Sommet, l'Union Européenne Démocrate Chrétienne s'adresse aux chefs d'Etat ou de Gouvernement dans l'espoir qu'ils s'engagent sur la voie permettant de sortir de cette grave crise.

Les tentatives des gouvernements pour trouver des solutions en recourant à des mesures purement nationales sont vouées à l'échec, aucun Etat membre ne pouvant, à lui seul, venir à bout des problèmes. De plus, de telles tentatives sont dangereuses, car elles remettent en question l'incontestable acquis communautaire et constituent un retour en arrière.

"La Conférence au Sommet suscite donc de nouveaux espoirs, bien que la déception, causée par le fait que les décisions prises à l'occasion des précédentes conférences au Sommet n'ont pas été suivies d'effet, ait ébranlé sérieusement la confiance placée dans la crédibilité des chefs d'Etat ou de Gouvernement.

La prochaine Conférence au Sommet ne doit pas se solder par un échec. Il faut, par conséquent, que soient prises, après une préparation sérieuse, des décisions qui définissent des actions précises et les moyens permettant de les réaliser.

L'Union Européenne Démocrate Chrétienne demande par conséquent :

- l'accomplissement d'un nouveau pas sur la voie de l'harmonisation des politiques économique, monétaire, conjoncturelle et de l'emploi, dont l'objectif irrévocable soit de réaliser, avant 1980, l'Union économique et monétaire déjà prévue à la Conférence au Sommet de Paris ;
- la mise en oeuvre d'une politique énergétique communautaire qui soit coordonnée avec les politiques des autres Etats industrialisés en facilitant ainsi les négociations avec les pays producteurs et les pays consommateurs non industrialisés ;
- la mise en oeuvre d'une politique régionale qui, grâce à un Fonds régional européen doté de moyens financiers appropriés, permette d'éliminer les disparités intolérables qui existent entre les régions favorisées et défavorisées de la Communauté.

Etant donné que ces objectifs ne peuvent être réalisés que par une Communauté renforcée de l'intérieur et dans ses institutions, les démocrates chrétiens demandent en outre :

- que soit réaffirmée la volonté exprimée lors de la Conférence au Sommet de Paris, de réaliser l'Union Européenne avant 1980 ;
- que le Sommet réaffirme sa volonté de demander aux institutions communautaires de déposer leurs rapports avant le 30 juin 1975 et que soit créé un Comité ad hoc composé par des personnalités des institutions communautaires chargé de faire, des différents rapports déposés, une synthèse à transmettre au Conseil des Chefs de Gouvernement avant la fin de 1975 ;
- que l'on revienne au vote majoritaire au Conseil ;
- que les compétences du Parlement européen soient renforcées et qu'une décision soit prise à propos de son élection au suffrage universel ;
- que soit accélérée la transformation de l'actuelle procédure de coopération politique européenne en une procédure communautaire ;
- que les Conférences au Sommet des Chefs d'Etat ou de Gouvernement soient à l'avenir transformées en réunions du Conseil, dans le cadre du Traité de Rome ;
- que soient transférés à la Communauté et à ses institutions les compétences et les moyens d'action, qui constituent la condition nécessaire pour que les politiques communautaires puissent être réalisées avec succès.

L'Union Européenne Démocrate Chrétienne demande qu'il soit nettement affirmé, lors de la Conférence au Sommet, que seule une Europe unie permettra aux Etats membres de recouvrir la capacité d'action qu'ils ont perdue sur le plan national et que, par conséquent, "l'abandon de la souveraineté" ne constitue pas un sacrifice, mais est de l'intérêt des Etats membres et de leurs ressortissants.

Résolution sur l'Espagne

Le Bureau politique de l'U.E.D.C. manifeste devant la situation politique actuelle de l'Etat espagnol :

1. son ferme espoir que la volonté de l'opinion publique des diverses communautés espagnoles qui s'exprime chaque jour plus clairement en faveur d'un changement des structures politiques et socio-économiques puisse obtenir une organisation démocratique de l'Etat qui assure le gouvernement du peuple à tous les niveaux à travers des institutions élues au suffrage universel direct ;
2. sa conviction que dans ce processus de changement, au moment où il s'engagera réellement, l'Etat espagnol devra pouvoir bénéficier de la solidarité des pays européens afin que soit finalement assurée son entrée dans la Communauté économique européenne ainsi qu'au Conseil de l'Europe ;
3. sa décision d'appuyer pleinement les groupes politiques d'inspiration démocrate-chrétienne de l'U.E.D.C. et qui représentent les différentes communautés d'Espagne, afin de constituer un élément important de l'organisation de la démocratie libre et pluraliste au service de tous les citoyens et des peuples qui constituent l'Etat espagnol.

Déclaration sur le Portugal

Le Bureau politique de l'UEDC a rencontré le 22 novembre 1974 à Paris les dirigeants du Centre démocratique social du Portugal, MM. Amaral et Da Costa, qui lui ont fait un rapport sur la situation politique de leur pays ainsi que sur l'inspiration, le programme et l'activité de leur parti.

Après un échange de vues approfondi, le Bureau politique de l'UEDC a invité le CDS à collaborer à ses activités et il lui a accordé tout son appui moral et personnel pour les responsabilités qu'il doit assumer dans leur pays.

Résolution sur le Moyen-Orient

Les démocrates chrétiens européens expriment leur profonde préoccupation au sujet des récentes évolutions au Moyen-Orient.

Ils sont convaincus qu'une paix durable au Moyen-Orient doit être assurée dans les plus brefs délais.

Ils sont d'avis qu'il faut trouver à cette fin des solutions dans le cadre de la résolution 242 des Nations Unies.

Ils sont également d'avis qu'une solution doit être trouvée par la voie de négociations politiques au problème palestinien, solution qui maintienne et garantisse intégralement le droit à l'existence de l'Etat d'Israël.

Déclaration sur le discours de Willy BRANDT

Dans son discours du 19 novembre 1974 à Paris, M. Brandt, parlant en tant que Président du Parti social-démocrate d'Allemagne, de la situation des Communautés européennes, a fait, à côté d'une série de très vagues déclarations à faible impact, des propositions qui devraient, si elles étaient réalisées, porter préjudice aux Communautés européennes.

La proposition de Brandt visant à ce que les Etats membres à économie plus stable fassent progresser plus fort et plus rapidement leur intégration que leurs partenaires plus faibles, doit donc être rejetée avec la plus grande fermeté.

Sa prétention de subordonner l'intégration économique et politique à la simple survie de la Communauté est exactement ce qu'il ne faut pas faire. En effet, la Communauté ne pourra surmonter ses difficultés et survivre qu'à condition que l'intégration et par conséquent la solidarité entre les Etats membres soient renforcées et non pas affaiblies.

Le "management de crise", préconisé par Brandt, est superflu si les organes communautaires fonctionnent conformément aux dispositions des traités.

SESSION PLENIERE DU 11 AU 15 NOVEMBRE

PROJET DE BUDGET POUR 1975

L'examen du projet de budget, entamé au mois d'octobre, s'est poursuivi à Strasbourg par la discussion des divers chapitres et par un vote sur les amendements ; le vote final aura lieu au cours de la session de décembre, à Luxembourg, après que le Conseil ait délibéré sur les amendements et les propositions de modification du Parlement européen conformément à la nouvelle procédure en vigueur.

M. Heinrich AIGNER, vice-président de la commission des budgets du Parlement européen et rapporteur sur le projet de budget du Conseil, a formulé quelques observations qui ont recueilli l'accord unanime du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen. Ces observations portent entre autres sur :

- 1) En général, le projet de budget du Conseil a constitué une source de graves désillusions, et M. Aigner l'a qualifié de "budget d'anesthésie totale de la Communauté".

"Tout en appréciant - a déclaré M. Aigner - les intentions d'économie qui ont inspiré le Conseil lors de l'élaboration du projet de budget et que le Parlement européen approuve totalement, il convient cependant de noter que celles-ci auront pour effet de bloquer le développement de la Communauté. C'est en fait une illusion de croire que l'on peut surmonter les difficultés économiques des Etats membres en réduisant les activités communautaires."

- 2) Budgets supplémentaires. Dans l'exposé des motifs tout comme dans les observations particulières concernant certains postes, le Conseil manifeste presque toujours, après une décision de ce genre, sa volonté de réintroduire ces dépenses au titre de l'exercice 1975 au moyen de budgets supplémentaires.

M. Aigner, a déclaré ne pas être disposé à soutenir le Conseil dans cette politique de budgets supplémentaires. Il estime que le Conseil pousse jusqu'à l'absurde l'application du principe d'économie dont il s'est inspiré pour établir le projet du budget général. Il est vraiment naïf de croire, en effet, que des budgets supplémentaires adoptés au cours de l'année 1975 pourront avoir un effet moins inflationniste que des crédits équivalents inscrits au budget annuel - à supposer bien entendu que l'on partage l'avis du Conseil en ce qui concerne l'effet inflationniste du budget de la Communauté.

3) Répartition des dépenses. La Commission de la C.E.E. a fixé une répartition des différentes dépenses en les classant en dépenses "obligatoires" et en dépenses "non obligatoires". M. Aigner a déclaré que, tout en approuvant un système pragmatique établi d'année en année, cette distinction, fondée sur la méfiance et le souhait d'éviter le risque incalculable d'une décision prise par le Parlement à la majorité, ne peut être maintenue à la longue. Cela ne saurait suffire à l'avenir pour constituer une plate-forme en vue d'une collaboration collégiale, sur des bases paritaires, entre le Conseil et le Parlement. M. Aigner a présenté à nouveau le point de vue déjà exprimé au Conseil, selon lequel la marge de manoeuvre dont dispose le Conseil, devrait également être concédée au Parlement européen.

Au cours du débat qui a suivi, le groupe démocrate chrétien s'est exprimé par la voix de certains membres, désignés comme porte-parole du groupe. Ont pris la parole à cette occasion : MM. LÜCKER, HARZSCHEL, NOE, PETRE, DESCHAMPS, de KONING.

REALISATION DU PROGRAMME SCHUIJT

Le Parlement européen et la Commission des Communautés européennes viennent d'établir un programme commun d'invitation de jeunes "leaders" étrangers intitulé "Programme de visites de la Communauté européenne."

Cette décision fait suite à une initiative de M. Willem SCHUIJT qui, en juin 1972, proposa que la Communauté européenne invite des responsables américains à se rendre en visite d'information en Europe. Le 19 janvier 1973, le Parlement européen a adopté une résolution invitant la Commission des Communautés européennes à examiner la mise en oeuvre conjointe, par l'une et l'autre institution, du programme proposé. Les décisions voulues ont été prises au début de 1974 par les institutions respectives, et un Comité directeur présidé conjointement par M. SCARASCIA MUGNOZZA, vice-président de la Commission, et par M. SCHUIJT, a été créé pour réaliser le programme.

Le programme vise à expliquer la nature, les objectifs et le fonctionnement des Communautés européennes à un certain nombre d'Américains qui, ayant poursuivi des études supérieures et témoignant d'un intérêt réel pour les relations entre les Etats-Unis et l'Europe, ont acquis une certaine expérience professionnelle dans ce domaine. Les visiteurs sont choisis non seulement en fonction de leurs qualités personnelles et professionnelles, mais aussi parce qu'ils sont engagés dans une carrière dans laquelle ils sont susceptibles d'influencer les comportements, la politique ou l'opinion envers l'Europe et les relations entre celle-ci et l'Amérique dans les différents secteurs de la vie politique et économique.

Les visiteurs sont sélectionnés parmi sept catégories professionnelles :

- hommes politiques (membres du Congrès, de la Chambre des Représentants et des assemblées législatives des Etats fédérés) ;
- fonctionnaires du Congrès et de la Chambre des Représentants, notamment ceux qui s'occupent des relations Etats-Unis - Europe ;
- fonctionnaires des départements ministériels, syndicalistes des secteurs économique et social, industriels et hommes d'affaires et journalistes.

Bien que chaque visite doive, en principe, durer approximativement trente jours, la durée et l'organisation dépendra essentiellement des intérêts professionnels du visiteur. Une fois invité, le visiteur fera connaître, par l'intermédiaire de la délégation de la Commission à Washington, ses souhaits d'ordre professionnel et personnel. Le Secrétariat de Bruxelles établira ensuite un itinéraire sur la base des desiderata individuels.

BERLIN : RENCONTRE AVEC LES TRAVAILLEURS MIGRANTS

Une délégation du groupe démocrate-chrétien comprenant MM. SCHULZ, PISONI, GLESENER, VAN DER GUN, MC DONALD, ZELLER et PETRE - sous la présidence de M. HÄRZSCHEL - a eu récemment une rencontre avec le porte-parole des travailleurs migrants à Berlin. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du débat en cours au sein de notre groupe concernant le statut des travailleurs migrants. MM. SCHULZ et HÄRZSCHEL, en ouvrant le colloque, ont souligné les motifs pour lesquels le groupe démocrate-chrétien a recherché cette rencontre : notre groupe estime qu'outre les discussions, des contacts devraient s'instaurer avec les travailleurs migrants. M. HÄRZSCHEL a rappelé les différents statuts juridiques dont bénéficient les travailleurs migrants selon qu'ils sont originaires de pays membres, associés ou tiers et que l'un des objectifs du "programme d'action sociale" est de mettre l'accent sur leurs problèmes, en améliorant leur condition sociale et en humanisant les relations avec les pays d'accueil. L'objectif ultime que se propose à long terme la Communauté est d'éliminer les causes des migrations.

Le porte-parole des travailleurs migrants à Berlin a posé des questions sur la politique communautaire et la politique allemande, pour savoir avant tout si les travailleurs migrants originaires des pays associés pourront obtenir, dans un premier temps, par le biais d'un règlement communautaire de règlements bilatéraux, le même statut que les travailleurs des pays membres, déjà prévu par les traités d'association.

Il a été rappelé que les travailleurs migrants attendaient de la Communauté une action en ce qui concerne la construction de logements à leur intention dans les pays d'accueil.

En ce qui concerne le problème de l'élaboration en Allemagne d'une loi interne concernant les travailleurs migrants, certaines priorités ont été fixées dont une loi relative aux personnes ayant adopté une nouvelle nationalité, des facilités à accorder à ceux qui désirent exercer une profession indépendante, une loi pour l'enfance.

La délégation des parlementaires tout comme le porte-parole des travailleurs migrants sont convenus de l'adoption, le plus tôt possible, du Statut européen des travailleurs migrants, afin d'acquiescer la protection juridique de ceux qui sont les protagonistes de "la grande invasion du siècle".

U.E.J.D.C. : UNION POLITIQUE EUROPEENNE EN 1980

Tel a été le thème central du congrès que l'Union européenne des jeunes démocrates-chrétiens a tenu les 9 et 10 novembre à Maastricht (Pays-Bas), à l'heure où la Communauté se préoccupe, à tous les niveaux, de l'avenir de l'intégration européenne et, surtout, de la situation en ce qui concerne l'un des principaux objectifs de la Conférence au sommet de Paris de 1972, à savoir la transformation de l'ensemble des relations entre pays membres en une Union européenne.

M. Alfred Bertrand, membre du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen, ancien ministre belge, a prononcé le discours d'ouverture ; ont également pris la parole lors de ce congrès, M. Lardinois, membre de la Commission européenne, M. Gaston Geens, secrétaire d'Etat belge au budget et à la politique scientifique, M. Enrich Koppler, vice-président de la CDU.

Répartis en quatre groupes de travail, environ 400 jeunes démocrates-chrétiens originaires de divers pays européens ont débattu des objectifs, des institutions et de la mise en oeuvre de l'Union européenne. Ils ont réclamé avec insistance la mise en oeuvre à brève échéance de l'Union politique, par le biais de l'unification économique qui doit être accélérée, ainsi que de l'élection directe et de l'élargissement des compétences du Parlement européen. L'Union politique européenne devra nécessairement être complétée par une communauté européenne de défense, laquelle devra englober l'ensemble du potentiel militaire existant, ce qui permettra à l'Europe de coopérer, dans le cadre de l'OTAN, sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis.

L'Europe devra également mettre tout en oeuvre pour parvenir, par le biais d'un renforcement des Nations Unies, à une sécurité mondiale.

La Communauté devra poursuivre une politique réaliste de paix et d'amitié vis-à-vis de l'Union soviétique et des autres pays d'Europe de l'Est, afin de pouvoir venir à bout des divisions du passé par le biais d'un désarmement mutuel équilibré. Elle devra avant tout s'efforcer d'améliorer les relations entre peuples grâce à des échanges de personnes et d'idées.

Constatant que la crise actuelle exige une prise de position courageuse, les jeunes démocrates-chrétiens reconnaissent que, dans le cadre d'une Union européenne au sein de laquelle pourrait être effectué un transfert de compétences au profit d'institutions communautaires efficaces et démocratiquement contrôlées. Les jeunes démocrates-chrétiens demandent que la politique communautaire soit menée en conséquence par les institutions existantes - le congrès s'est prononcé contre l'institution d'un secrétariat politique - et que par le biais de ses institutions, la Communauté puisse devenir une union fédérale et démocratique, dotée d'un Exécutif, d'un Parlement élu au suffrage universel direct, d'une chambre des Etats et d'une Cour constitutionnelle.

Les conférences au sommet ne sont acceptables que dans la mesure où les décisions qui y sont prises peuvent effectivement être mises en oeuvre par les institutions européennes existantes et peuvent être justifiées par un engagement unanime d'accroître "l'acquis" communautaire.

A ces fins, les jeunes démocrates-chrétiens exigent la formation de partis européens, sur la base de programmes concrets. Ils souhaitent la création d'un parti européen, populaire et progressiste, au sein duquel les démocrates-chrétiens, qui peuvent souscrire au programme de base, constitueraient la pierre angulaire. A cet effet, les jeunes proposent que le Bureau politique de l'U.E.D.C. devienne un véritable "comité directeur" pouvant réaliser, au plus tôt, l'intégration au niveau européen des partis nationaux.

C'est la première fois que les jeunes démocrates-chrétiens de base ont été appelés à se prononcer, au sein de leur organisation européenne, de manière massive et à une période politiquement bien choisie, à quelques semaines de la Conférence au sommet. On peut constater avec satisfaction que les jeunes ont déclaré, dans le cadre de la démocratie-chrétienne européenne, que l'Europe ne devait pas être considérée comme une fin en soi, ni comme la consolidation de "l'acquis", mais, au contraire, comme une occasion unique de créer une société meilleure et plus juste sur les plans social, économique et politique.

LES JEUNES EQUIPES INTERNATIONALES A STRASBOURG

A la "Maison de L'Europe", à Strasbourg, s'est tenu les 15 et 16 novembre un "colloque" organisé par "les jeunes équipes internationales" (mouvement des jeunes démocrates-chrétiens français) en collaboration avec l'union européenne des jeunes démocrates-chrétiens (U.E.J.D.C.), dont le thème était la crise économique mondiale et ses répercussions au sein de la Communauté européenne. A cette manifestation ont participé une centaine de jeunes originaires de tous les pays de la C.E.E., d'Autriche et de Suisse.

Le "colloque" a été ouvert par M. Christian Koutzine, président des J.E.I. et nouveau Secrétaire général de l'U.E.J.D.C., et le discours de clôture a été prononcé par M. Alain de Brower, Président de l'U.E.J.D.C., qui a souligné l'importance des initiatives en vue de la formation des dirigeants des J.E.I., avec l'appui du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen.

La présentation des rapports, suivis d'un débat, a été assurée par MM. Adrien Zeller, membre du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen, Schefer, secrétaire général du centre national français des jeunes agriculteurs, Alfredo de Poi, ancien président de l'U.E.J.D.C. et Angelo Sferazza, rédacteur de "Discussions", hebdomadaire de la démocratie-chrétienne italienne fondé par M. Alcide de Gasperi.

DOSSIER

REFLEXIONS SUR LA POLITIQUE REGIONALE

par le sénateur André Colin

Evoquer le problème de la politique régionale au niveau européen, c'est, me semble-t-il, donner une nouvelle dimension à la mission, aux responsabilités des ministres chargés de l'aménagement du territoire s'il apparaît - ce qui est une évidence à mes yeux - qu'une politique régionale ne peut être pleinement chargée d'efficacité que si elle s'insère, si elle s'intègre dans une action coordonnée au niveau européen.

Les réalités économiques sont accablantes. Brièvement, disons que les pays de l'Europe occidentale ont connu, depuis ces dernières années, un développement considérable. Le taux d'augmentation du produit national brut est supérieur à 5 p. 100 et cependant tout révèle que cette progression est trompeuse du point de vue de la réalité économique et sociale. Malgré les politiques positives d'intervention des divers gouvernements, l'écart des revenus entre les régions ne s'est pas modifié. Les régions les plus riches de la Communauté ont parfois un revenu par tête supérieur du quintuple à celui des régions les plus pauvres. Alors on aboutit, du fait de l'inexistence d'équipement, de l'absence d'emploi, de l'insuffisance de rémunération, à un mouvement de population.

D'un côté, dans les régions industrielles, la population atteint de 200 à 250 habitants au kilomètre carré. Ces régions occupent 16 p. 100 du territoire de la Communauté, mais représentent 75 millions d'habitants, soit plus de 40 p. 100 du total de la population. De l'autre côté, les régions en retard de développement ont une superficie qui couvre plus de la moitié du territoire de la Communauté, mais ne représentent que 50 millions d'habitants, soit seulement 25 p. 100 de l'ensemble.

Ainsi, il apparaît que du point de vue d'une politique régionale équilibrée - contrairement à ce qu'on disait autrefois - uniquement orientée vers les régions insuffisamment développées, désormais il faut prendre les deux bouts de la chaîne.

Une politique régionale, c'est, d'un côté, les régions insuffisamment développées, et, de l'autre, les régions de grande concentration urbaine souffrant, à la limite, de congestion, avec l'ensemble de ses conséquences économiques, mais aussi humaines.

Si l'on prend l'exemple des concentrations des Midlands, de Paris, de Rhénanie-Westphalie, de l'Italie septentrionale, nous devons reconnaître qu'elles constituent ce qu'on peut appeler une mégalopole européenne en puissance dans laquelle se massent près de 50 millions d'habitants.

Au rythme actuel, malgré les politiques positives d'intervention nationale et en l'absence d'une politique coordonnée au niveau communautaire, on peut prévoir qu'en 1990, 40 p. 100 de la population de la Communauté européenne seront concentrés sur 9 p. 100 de son territoire.

D'un côté, donc, les régions marquées par le bas revenu, le sous-emploi, le vieillissement, le chômage et l'émigration ; de l'autre les régions marquées par la concentration des activités économiques.

J'ai tenté ainsi, très sommairement de démontrer, d'une façon non idéologique, pragmatique, qu'il n'y a de politique régionale efficace que si elle s'insère dans une politique communautaire européenne.

Dans ce sens, les propositions n'ont pas manqué. Je rappelle les plus rigoureuses et les plus récentes : création d'un fonds communautaire pour le développement régional, instauration d'un comité de développement régional permettant une coordination des politiques nationales, utilisation d'une part importante de la section "orientation" du F.E.O.G.A. pour créer des emplois industriels dans les régions agricoles en faveur des personnes quittant l'agriculture, création d'une société de développement régional. Rien, jusqu'à présent, n'a abouti.

On pourrait citer des cas ponctuels d'interventions de différents organismes communautaires, par exemple de la banque européenne d'investissement ou de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui a contribué à la création de quelque 110.000 emplois nouveaux et permis la réadaptation des travailleurs quittant les industries du charbon et de l'acier.

Je m'arrêterai quelques instants sur ce sujet. La C.E.C.A. a pu poursuivre cette oeuvre de réadaptation sociale et professionnelle, pour faire face à cet immense problème de mutation sociale, parce qu'elle était dotée de pouvoirs et de moyens qui lui étaient propres. C'était la Haute Autorité qui avait permis de le faire.

En revanche, la Communauté économique européenne ne dispose ni de moyens ni de pouvoirs qui lui soient propres. Aussi n'a-t-elle pas pu faire face à un problème d'une semblable importance ni à l'immense phénomène de mutation professionnelle et sociale qui affecte l'agriculture.

La Communauté économique européenne s'est donc trouvée dépourvue - à l'inverse de la C.E.C.A. pour les travailleurs de l'industrie du charbon - de pouvoirs et de moyens qui lui soient propres pour faire face à ce phénomène.

Indépendamment de cette intervention ponctuelle, les propositions de la Commission, soutenues par le Parlement européen, n'ont trouvé aucun écho au conseil des ministres et, en tout cas, n'ont entraîné aucune décision.

On a fini par dire qu'il fallait attendre les "sommets". On a donc attendu les "sommets". Celui de Paris a eu lieu en octobre 1972. Ce fut admirable, évocateur, correspondant parfaitement à nos aspirations. Les chefs d'Etat reconnaissaient une haute priorité à l'objectif, pour la Communauté, de remédier aux déséquilibres structurels ou régionaux. Il s'engageaient à coordonner leurs politiques régionales. Ils invitaient les institutions communautaires à créer un fonds de développement régional avant le 31 décembre 1973. Après cette admirable déclaration que s'est-il passé ? Rien.

Vint alors le "sommet" de Copenhague. Celui de Paris avait prévu la création du fonds de développement régional avant le 31 décembre 1973 ; celui de Copenhague accorde un délai. Il déclare que le fonds de développement régional devrait être créé le 1er janvier 1974.

Nous sommes à la fin de 1974, rien n'est créé et le Parlement européen a pris connaissance du projet de budget arrêté par le conseil des ministres, et a pu constater que, à la fin de la ligne "fonds de développement régional" aucun crédit n'a été inscrit.

Certains ont voulu nous faire admettre que cela n'avait pas d'importance puisque l'essentiel dans l'existence était de vivre d'espoir. Néanmoins, quand on prend connaissance d'un budget, l'espoir est plus important si un crédit figure sur la ligne considérée !

